

Statistiques

Ministère  
de la Sécurité  
publique

Criminalité au Québec

## Infractions sexuelles en 2019



# POUR NOUS JOINDRE

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique  
Tour du Saint-Laurent, 6<sup>e</sup> étage  
2525, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777  
Sans frais : 1 866 644-6826  
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*.  
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>

Dépôt légal – 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-89169-7 (PDF)  
© Gouvernement du Québec, 2021

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec

## FAITS SAILLANTS

---



Taux d'infractions

Le taux d'infractions sexuelles affiche une tendance à la hausse de 59,9 % en 10 ans. Après s'être maintenu à un taux moyen de 65,2 infractions par 100 000 habitants de 2010 à 2014, il n'a cessé d'augmenter depuis, passant de 64,0 en 2014 à 109,4 en 2019. Entre 2018 et 2019, le taux est monté de 5,8 %.



Catégories d'infractions

Les agressions sexuelles demeurent les délits sexuels les plus nombreux avec 5 722 infractions déclarées en 2019 (61,6 %), dont 5 588 sont de niveau 1<sup>1</sup>. Durant la dernière décennie, le taux des autres infractions d'ordre sexuel, lesquelles sont majoritairement composées d'infractions de contacts sexuels, a également augmenté considérablement. Les contacts sexuels constituent le deuxième type de délit sexuel le plus commis avec 1 879 infractions (20,2 %).



Sexe des victimes

En 2019, les femmes représentent une grande majorité des victimes d'agressions sexuelles (88,3 %), cette proportion étant plus élevée que celle enregistrée pour les crimes contre la personne (52,5 %). Les femmes demeurent aussi les principales victimes des autres infractions d'ordre sexuel en 2019 (82,0 %).



Âge des victimes

La majorité (54,4 %) des victimes d'agression sexuelle sont d'âge adulte. Le nombre de victimes de moins de 18 ans progresse davantage que celui des adultes victimes, avec des hausses annuelles respectives de 9,5 % et 4,3 %. Les victimes d'autres infractions d'ordre sexuel sont, quant à elles, presque exclusivement d'âge mineur (90,8 %).



Auteurs présumés

Les auteurs présumés sont surtout de sexe masculin (94,9 %). Le taux de femmes auteures présumées d'infractions reste stable (1,1 %) de 2018 à 2019, alors que celui des hommes diminue modérément (-10,2 %). Quant aux autres types d'infractions, plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des hommes pour plusieurs délits, dont le voyeurisme (94,7 %) et l'incitation à des contacts sexuels (97,0 %).

---

<sup>1</sup> Le Code criminel prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont décrits plus amplement dans l'encadré 1 de la page 9.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<i>FAITS SAILLANTS</i> .....	3
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	4
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....	6
<i>MÉTHODOLOGIE</i> .....	7
<i>INTRODUCTION</i> .....	9
<i>CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE</i> .....	10
1.1 Hausse des infractions sexuelles.....	10
1.2 Progression modérée des infractions sexuelles en 2019.....	11
1.3 Portrait régional .....	12
1.4 Classement des affaires d'infractions sexuelles .....	15
<i>CHAPITRE 2 PORTRAIT DES VICTIMES</i> .....	17
2.1 Agressions sexuelles : victimes majoritairement féminines et adultes.....	17
2.2 Autres infractions d'ordre sexuel : proportions élevées de victimes féminines et mineures.....	19
<i>CHAPITRE 3 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS</i> .....	21
3.1 Grande majorité d'auteurs présumés masculins.....	21
3.2 Taux de perpétration plus élevé chez les jeunes.....	22
3.3 Proportion importante d'auteurs présumés connus de la victime.....	23
<i>TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES</i> .....	24
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	36
<i>RÉFÉRENCES</i> .....	37

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 1 – Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2010 à 2019 .....	10
Graphique 2 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2019 .....	12
Graphique 3 – Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2019 .....	13
Graphique 4 – Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2010 à 2019 .....	17
Graphique 5 – Répartition (en %) des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2019 .....	18
Graphique 6 – Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2010 à 2019 ... ..	19
Graphique 7 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2019 .....	20
Graphique 8 – Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019 .....	21
Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2019 .....	23

# LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 – Nombre et taux d’infractions sexuelles selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018 et 2019.....	11
Tableau 2 – Nombre de victimes d’infractions sexuelles selon la catégorie globale d’infractions et la région, Québec, 2019 .....	14
Tableau 3 – Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	16
Tableau 4 – Nombre de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d’âge, Québec, 2018 <sup>a</sup> et 2019 .....	18
Tableau 5 – Nombre de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2018 et 2019 ...	20
Tableau 6 – Taux d’auteurs présumés d’infractions sexuelles selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	22
Tableau 7 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2019.....	24
Tableau 8 – Nombre d’infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018 et 2019 .....	25
Tableau 9 – Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	26
Tableau 10 – Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2010 à 2019.....	27
Tableau 11 – Profil (en nombre et en %) des victimes d’agressions sexuelles, Québec, 2019.....	28
Tableau 12a – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2019 .....	29
Tableau 12b – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2019 (suite)..	30
Tableau 13 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2019.....	31
Tableau 14 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2019.....	32
Tableau 15 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2018 et 2019 .....	33
Tableau 16 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	34
Tableau 17 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	35

# MÉTHODOLOGIE

---

## *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police pour chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les données sur les infractions criminelles commises au Québec et déclarées par les corps de police, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la dernière version du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions enregistrées sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

## *Contrôle de la qualité des données*

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et pour garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

## *Limites des statistiques sur la criminalité*

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction<sup>2</sup>. Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas<sup>3</sup>.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflète généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

## *Extraction des données*

Les statistiques criminelles de 2019 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

---

<sup>2</sup> Ouimet, M. (2015).

<sup>3</sup> Perreault, S. (2015).

## Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de crimes correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement) sans considérer le nombre de victimes.

## Dénombrement des victimes et auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus sont exclus des décomptes sur l'âge et le sexe les victimes ou les auteurs présumés dont ces caractéristiques sont inconnues ou non conformes à la réalité.

## Procédés de calculs

Pour le calcul des taux et de leur variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui se limite à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

## Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par un décret du gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

## Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques criminelles pour cette région sont donc incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat<sup>4</sup>.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques générales de la criminalité.

---

<sup>4</sup> Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police\\_Interventions\\_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

# INTRODUCTION

---

Le ministère de la Sécurité publique produit depuis plusieurs années une publication statistique sur la problématique des infractions sexuelles perpétrées au Québec. Celle-ci répond, entre autres, à l'un des engagements de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, stratégie qui vise à enrayer cette problématique sociale d'envergure<sup>5</sup>.

Les données statistiques présentées dans cette publication sont principalement celles déclarées en 2019 par les corps de police du Québec. Les différentes infractions analysées se divisent en deux sous-groupes : les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

Afin de suivre l'évolution au fil des ans des violences sexuelles et d'en brosser le portrait, plusieurs statistiques sont d'abord présentées tant pour le Québec que dans les différentes régions administratives. Les différentes caractéristiques propres aux victimes et aux auteurs présumés de chaque sous-groupe d'infractions sexuelles sont analysées afin de tracer le profil de chacun.

## Encadré 1 – Les sous-groupes d'infractions sexuelles

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le *Code criminel*<sup>6</sup> prévoit trois niveaux de gravité pour les agressions sexuelles :

### **Agression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)**

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

### **Agression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)**

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou
- inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou
- participe à l'infraction avec une autre personne.

### **Agression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)**

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime; ou
- met la vie de la victime en danger.

Les **autres infractions sexuelles** comptent, quant à elles, plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux, en termes de nombre, sont :

- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
- le leurre;
- la publication non consensuelle d'images intimes.

---

<sup>5</sup> *Secrétariat à la condition féminine (2016)*.

<sup>6</sup> *Code criminel, LRC 1985, c. C-46*.

# CHAPITRE 1

## ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

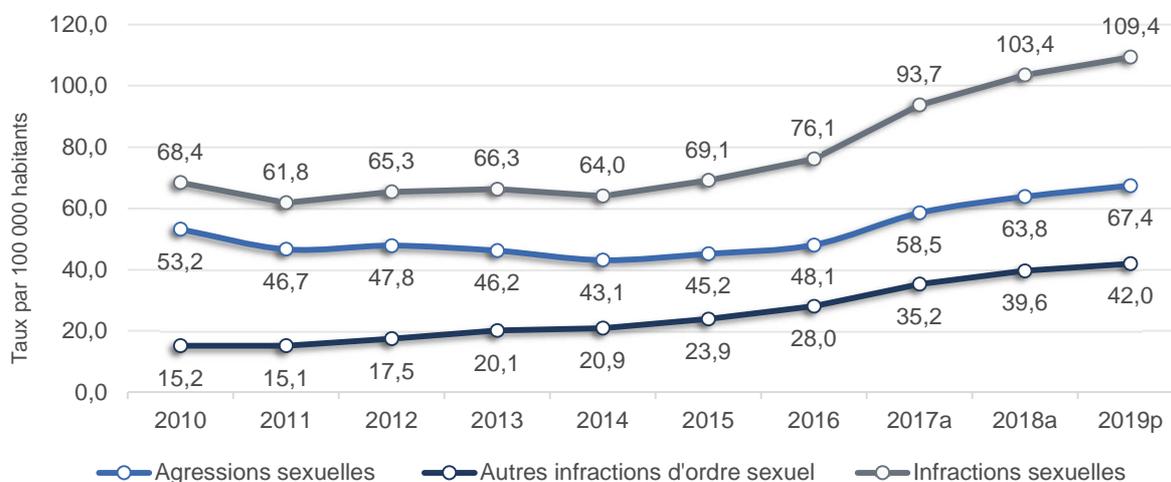
### 1.1 Hausse des infractions sexuelles

Le taux d'infractions sexuelles affiche une tendance à la hausse de 59,9 % en 10 ans. Après s'être maintenu à un taux moyen de 65,2 par 100 000 habitants de 2010 à 2014, il n'a cessé d'augmenter depuis, passant de 64,0 en 2014 à 109,4 en 2019 (graphique 1). À titre comparatif, le taux d'infractions contre la personne a également progressé de 2014 à 2019, passant de 915,4 à 1 033,5<sup>7</sup>.

Le taux des agressions sexuelles était à la baisse durant la première moitié de la décennie de 2010, mais un renversement de tendance s'est produit en 2014. Alors que le taux était globalement en déclin jusqu'en 2014, il affiche une progression de 54,4 % de 2014 à 2019. Sur une perspective de 10 ans, la hausse est aussi importante, soit 26,8 % (graphique 1). Les agressions sexuelles représentent 61,6 % de toutes les infractions sexuelles enregistrées par les corps de police du Québec en 2019 (tableau 1).

Durant la dernière décennie, le taux des autres infractions d'ordre sexuel, lesquelles sont majoritairement composées d'infractions de contacts sexuels, a également augmenté considérablement. En effet, il est passé de 15,2 en 2010 à 42,0 en 2019, ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de 12,0 % (graphique 1). L'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (L.C. 2014, chapitre 25) en 2014 explique partiellement la hausse de ce taux. En effet, depuis 2014, une série d'infractions se sont ajoutées aux autres infractions d'ordre sexuel, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de crimes comptabilisés dans cette catégorie

**Graphique 1 – Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2010 à 2019<sup>P</sup>**



a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>7</sup> Ministère de la Sécurité publique (2021).

## 1.2 Progression modérée des infractions sexuelles en 2019

En un an, le taux d'agressions sexuelles au Québec a connu une progression globale de 5,7 %, soit 369 infractions de plus enregistrées par les corps de police du Québec (tableau 1). Quant aux autres types d'infractions sexuelles, leur taux a augmenté de 5,9 % (+237 infractions) en 2019. Notons que cette catégorie d'infractions a subi des changements en 2019. L'infraction de relation sexuelle anale a été abrogée le 21 juin 2019, alors que celle d'infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983 a été ajoutée le 12 novembre 2019.

**Tableau 1 – Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions sexuelles	Nombre			Différence 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (nombre)	Taux		Variation du taux 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup> (%)		2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	
<b>Agressions sexuelles</b>							
Agression sexuelle grave (niveau 3)	34	27	0,3	-7	0,4	0,3	-21,5
Agression sexuelle armée (niveau 2)	93	107	1,2	14	1,1	1,3	13,7
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 226	5 588	60,2	362	62,3	65,9	5,7
<b>Sous-total</b>	<b>5 353</b>	<b>5 722</b>	<b>61,6</b>	<b>369</b>	<b>63,8</b>	<b>67,4</b>	<b>5,7</b>
<b>Autres infractions d'ordre sexuel</b>							
Contacts sexuels	1 752	1 879	20,2	127	20,9	22,1	6,0
Incitation à des contacts sexuels	233	239	2,6	6	2,8	2,8	1,4
Exploitation sexuelle	28	27	0,3	-1	0,3	0,3	-4,7
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	5	6	0,1	1	0,1	0,1	18,6
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	8	13	0,1	5	0,1	0,2	60,6
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	2	4	0,0	2	0,0	0,0	97,7
Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits	0	1	0,0	1	0,0	0,0	-
Inceste	36	38	0,4	2	0,4	0,4	4,3
Corruption d'enfants	26	21	0,2	-5	0,3	0,2	-20,2
Leurre	602	664	7,2	62	7,2	7,8	9,0
Publication non consentu de images intimes	357	388	4,2	31	4,3	4,6	7,4
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	76	76	0,8	0	0,9	0,9	-1,1
Relation sexuelle anale	6	4	0,0	-2	0,1	0,0	-34,1
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	3	3	0,0	0	0,0	0,0	-1,1
Bestialité en présence d'un enfant	0	1	0,0	1	0,0	0,0	-
Voyeurisme	190	188	2,0	-2	2,3	2,2	-2,2
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	8	0,1	8	0,0	0,1	-
Autres infractions d'ordre sexuel	0	1	0,0	1	0,0	0,0	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 324</b>	<b>3 561</b>	<b>38,4</b>	<b>237</b>	<b>39,6</b>	<b>42,0</b>	<b>5,9</b>
<b>Total des infractions sexuelles</b>	<b>8 677</b>	<b>9 283</b>	<b>100,0</b>	<b>606</b>	<b>103,4</b>	<b>109,4</b>	<b>5,8</b>

a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

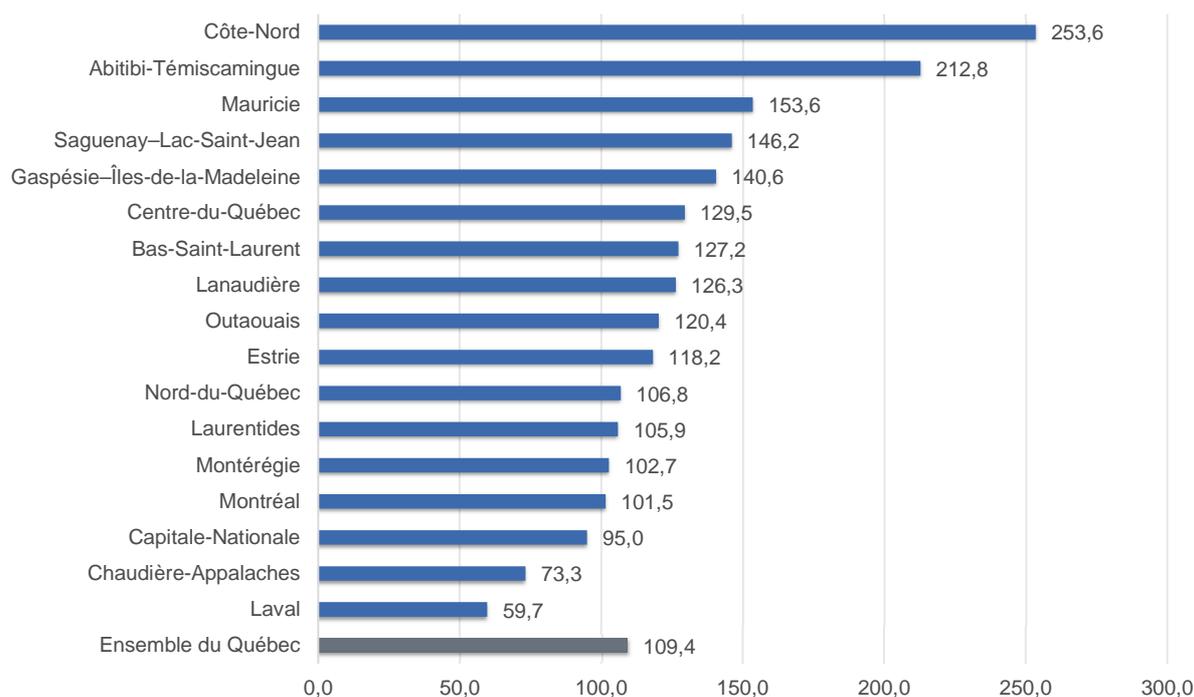
Les contacts sexuels et le leurre comptent pour une plus forte proportion des infractions sexuelles déclarées (20,2 % et 7,2 % respectivement) et affichent des hausses de taux modérées (6,0 % et 9,0 %). Parmi les autres infractions dont le taux est en hausse, notons l'inceste (+4,3 %) et la publication non consentuée d'images intimes (+7,4 %), alors que l'incitation à des contacts sexuels (+1,4 %) reste stable. À l'inverse, le taux de corruption d'enfants affiche une baisse (-20,2 %) ainsi que l'exploitation sexuelle (-4,7 %) et le voyeurisme (-2,2 %). Notons que les catégories d'infractions affichant les plus fortes variations de taux sont aussi celles qui affichent les volumes le plus faibles d'infractions enregistrées <sup>8</sup> (tableau 1).

## 1.3 Portrait régional

### 1.3.1 Infractions sexuelles : taux les plus élevés sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue pour la troisième année

Les régions dont les taux d'infractions sont les plus élevés en 2019 sont sensiblement les mêmes qu'en 2018, soit la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue qui demeurent en tête de liste avec des taux respectifs de 253,6 et 212,8<sup>9</sup>. Ces deux régions sont aussi celles qui enregistrent les taux les plus élevés d'infractions contre la personne<sup>10</sup>. À l'inverse, Laval et Chaudière-Appalaches présentent les plus faibles taux, soit 59,7 et 73,3 respectivement. Le Bas-Saint-Laurent continue d'afficher un taux d'infractions plus élevé que l'année précédente, passant du taux le plus bas en 2017<sup>11</sup> (62,8) à un taux deux fois plus élevé en 2019 (127,2), dépassant celui de l'ensemble du Québec (109,4) (graphique 2).

Graphique 2 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2019<sup>p</sup>



*p* : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>8</sup> Les statistiques calculées à partir de petits nombres doivent être interprétées avec prudence, notamment les faibles taux d'infractions pour lesquels une différence de quelques infractions influence grandement la variation du taux d'une année à l'autre.

<sup>9</sup> En 2018, la Côte-Nord affichait un taux de 226,0 et l'Abitibi-Témiscamingue, 189,9 (données actualisées).

<sup>10</sup> Ministère de la Sécurité publique (2021).

<sup>11</sup> Il s'agit d'une donnée actualisée.

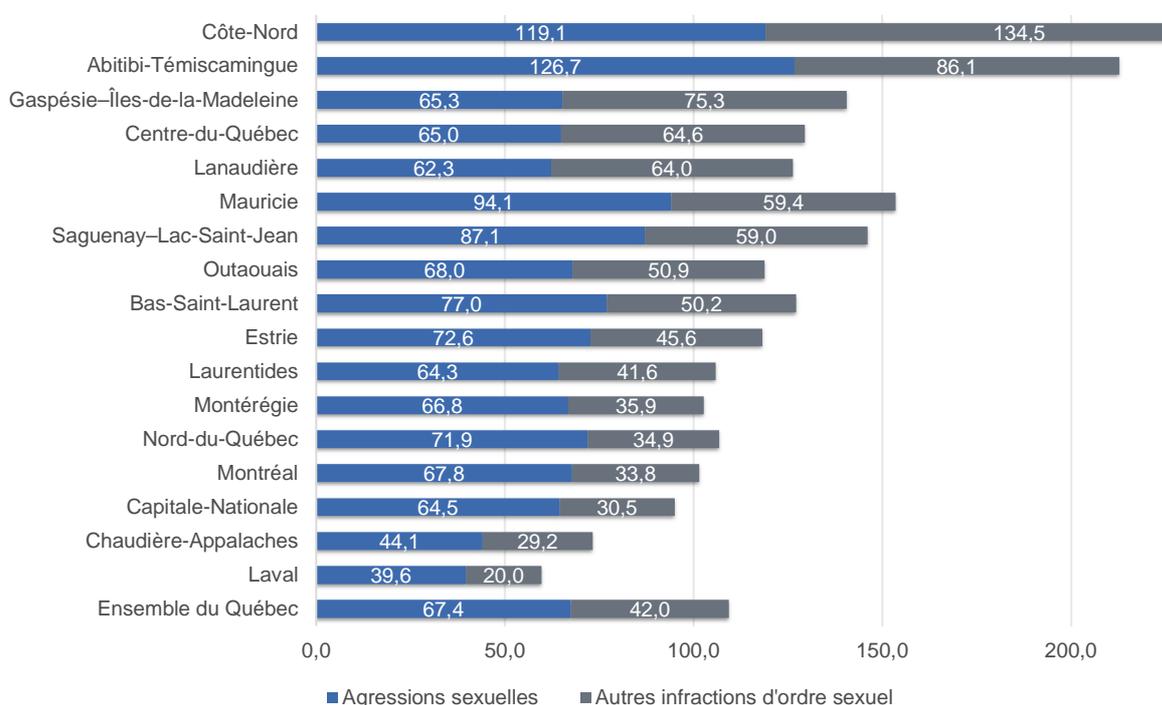
### 1.3.2 Agressions sexuelles : faible taux en Chaudière-Appalaches et à Laval

Comme pour les infractions sexuelles, ce sont l'Abitibi-Témiscamingue (126,7) et la Côte-Nord (119,1) qui déclarent les plus hauts taux d'agressions sexuelles au Québec en 2019. Les régions Chaudière-Appalaches et Laval enregistrent les taux les plus bas, soit 44,1 et 39,6 (graphique 3).

### 1.3.3 Autres infractions d'ordre sexuel : taux élevés sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue

Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, les deux mêmes régions demeurent les plus affectées, soit la Côte-Nord (134,5) et l'Abitibi-Témiscamingue (86,1). Laval est la région qui affiche le taux le plus faible (20,0), suivie de la Chaudière-Appalaches (29,2) (graphique 3).

**Graphique 3 – Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La prévalence de chaque catégorie d'infractions sexuelles varie selon la région<sup>12</sup>. D'abord, notons que les agressions sexuelles sont proportionnellement plus fréquentes dans la Capitale-Nationale où 67,9 % des délits sexuels enregistrés dans cette région sont de cette nature, comparativement à 61,6 % pour l'ensemble du Québec (tableau 7).

C'est dans Lanaudière que les infractions de contacts sexuels sont enregistrées dans de plus grandes proportions, avec 30,9 % des délits enregistrés (contre 20,2 % au Québec), alors que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine enregistre la plus forte proportion de leurres, soit 21,3 % des crimes (contre 7,2 % au Québec). Enfin, la publication non consentuelle d'images intimes est proportionnellement plus fréquente à Laval, soit 6,1 % des infractions (4,2 % au Québec), tandis que l'incitation à des contacts sexuels est plus présente sur la Côte-Nord, avec 6,5 % de ses délits (2,6 % au Québec) (tableau 7).

<sup>18</sup> La prévalence des différents types d'infractions sexuelles dans chaque région est calculée en fonction du nombre d'infractions sexuelles déclarées dans celle-ci. Exemple de calcul : nombre d'agressions sexuelles de la région Y / nombre total d'infractions sexuelles de la région Y multiplié par 100.

### 1.3.4 Portrait des victimes différent en fonction des régions

Le classement des régions par taux d'infractions diffère de celui par nombre de victimes (tableau 2). En effet, le taux d'infractions étant calculé à partir du bassin de population sur un territoire<sup>13</sup>, les régions administratives qui affichent un taux élevé d'infractions ne sont pas nécessairement celles qui enregistrent aussi le nombre le plus élevé de victimes.

À l'image de l'année précédente, les deux régions les plus peuplées du Québec comptent le plus de victimes en 2019 tout en affichant un taux inférieur à celui du Québec (109,4). En effet, Montréal affiche un taux de 101,5, mais compte près du quart des victimes de la province (2 048, 22,5 %). La Montérégie déclare, quant à elle, un taux de 102,7 et enregistre le deuxième plus grand nombre de victimes, avec un peu plus du sixième d'entre elles (1 608, 17,6 %) (graphique 2, tableau 2).

En ce qui concerne les régions les moins peuplées, ce sont celles qui dénombrent le moins de victimes. Le Nord-du-Québec enregistre le nombre le plus faible (49, 0,5 %), alors que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se trouve au deuxième rang du plus faible nombre de victimes (127, 1,4 %) (tableau 2).

**Tableau 2 – Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2019<sup>p</sup>**

Région administrative	Agressions sexuelles	Autres infractions d'ordre sexuel*	Total des infractions sexuelles
Bas-Saint-Laurent	152	96	248
Saguenay-Lac-Saint-Jean	242	153	395
Capitale-Nationale	484	203	687
Mauricie	255	146	401
Estrie	239	137	376
Montréal	1 391	657	2 048
Outaouais	270	185	455
Abitibi-Témiscamingue	187	127	314
Côte-Nord	108	122	230
Nord-du-Québec	33	16	49
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	59	68	127
Chaudière-Appalaches	189	122	311
Laval	174	86	260
Lanaudière	321	327	648
Laurentides	399	249	648
Montérégie	1 057	551	1 608
Centre-du-Québec	162	149	311
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>5 722</b>	<b>3 394</b>	<b>9 116</b>

\*Pour les autres infractions d'ordre sexuel, le nombre de victimes (tableau 2) diffère du nombre d'infractions (tableau 1), car l'enregistrement d'une victime est optionnel pour certains types d'infractions de cette catégorie. Ainsi, la police peut déclarer certains crimes sans nécessairement associer de victimes à ceux-ci.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>13</sup> Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : nombre d'infractions/population visée multiplié par 100 000.

## 1.4 Classement des affaires d'infractions sexuelles

Les modifications apportées en 2017 par le CCSJSC aux normes de classement des affaires déclarées par la police ont été mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les corps de police du Québec. Ainsi, 2019 devient la première année d'application complète des nouvelles normes. Leur application implique une validation accrue du classement des affaires, ce qui accroît la fiabilité des statistiques<sup>14</sup>.

### 1.4.1 La majorité des affaires déclarées sont fondées

En 2019, 90,6 % des infractions sexuelles ont été déclarées fondées par la police. Ce pourcentage est plus élevé pour les agressions sexuelles (92,0 %) que pour les autres types de crimes sexuels (88,3 %) (tableau 8).

Au Québec, une hausse de 7,0 % du nombre d'affaires de crimes sexuels fondées a été observée de 2018 à 2019, alors que le nombre d'affaires non fondées a diminué de 11,7 %. Pour les agressions sexuelles, l'augmentation du nombre d'affaires fondées est de 6,9 % et elle est de 7,1 % dans le cas des autres infractions d'ordre sexuel (tableau 8). Une partie de ces variations est attribuable aux nouvelles normes de classement et à l'uniformisation des pratiques policières en la matière, le nombre d'infractions sexuelles fondées étant à la hausse depuis 2014 (tableau 8).

### 1.4.2 Faible nombre d'affaires classées sans mise en accusation

Le taux de solution<sup>15</sup> des affaires d'infractions sexuelles déclarées en 2019 se situe à 52,2 %, ce qui correspond au classement d'un peu plus d'une affaire sur deux. Par comparaison, 75,4 % des crimes contre la personne enregistrés au Québec ont été classés en 2019 (tableaux 3 et 9).

À l'égard des différentes catégories d'infractions, les agressions sexuelles classées l'ont majoritairement été par mise en accusation<sup>16</sup> (75,3 %), tout comme les contacts sexuels (80,2 %) et le leurre (80,8 %), soit les catégories cumulant le plus de délits parmi les autres infractions sexuelles (tableau 3).

---

<sup>14</sup> Pour en s'avoir plus, consulter l'encadré 3 de la publication sur les infractions sexuelles en 2018.

<sup>15</sup> Le taux de solution est calculé ainsi :  $\text{taux de solution (\%)} = \frac{\text{nombre d'infractions classées}}{\text{nombre d'infractions fondées}} \times 100$ .

<sup>16</sup> Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures. Le classement d'un dossier par mise en accusation par un corps de police ne présume pas de la décision du procureur d'intenter ou non une poursuite après analyse du dossier d'enquête.

Tableau 3 – Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>P</sup>

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
<b>Agressions sexuelles</b>									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	27	19	70,4	8	29,6	7	87,5	1	12,5
Agression sexuelle armée (niveau 2)	107	50	46,7	57	53,3	47	82,5	10	17,5
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 588	2 776	49,7	2 812	50,3	2 111	75,1	701	24,9
<b>Sous-total</b>	<b>5 722</b>	<b>2 845</b>	<b>49,7</b>	<b>2 877</b>	<b>50,3</b>	<b>2 165</b>	<b>75,3</b>	<b>712</b>	<b>24,7</b>
<b>Autres infractions d'ordre sexuel</b>									
Contacts sexuels	1 879	775	41,2	1 104	58,8	885	80,2	219	19,8
Incitation à des contacts sexuels	239	92	38,5	147	61,5	126	85,7	21	14,3
Exploitation sexuelle	27	13	48,1	14	51,9	12	85,7	2	14,3
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	6	4	66,7	2	33,3	1	50,0	1	50,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	7	53,8	6	46,2	5	83,3	1	16,7
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	4	3	75,0	1	25,0	1	100,0	0	0,0
Maître de maison qui permet à un mineur des infractions sexuelles interdites	1	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Inceste	38	18	47,4	20	52,6	16	80,0	4	20,0
Corruption d'enfants	21	10	47,6	11	52,4	7	63,6	4	36,4
Leurre	664	336	50,6	328	49,4	265	80,8	63	19,2
Publication non consensuelle d'images intimes	388	209	53,9	179	46,1	101	56,4	78	43,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	76	55	72,4	21	27,6	13	61,9	8	38,1
Relation sexuelle anale	4	2	50,0	2	50,0	2	100,0	0	0,0
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	3	2	66,7	1	33,3	1	100,0	0	0,0
Bestialité en présence d'un enfant	1	0	0,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0
Voyeurisme	188	59	31,4	129	68,6	106	82,2	23	17,8
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	8	3	37,5	5	62,5	4	80,0	1	20,0
Autres infractions d'ordre sexuel	1	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Sous-total</b>	<b>3 561</b>	<b>1 589</b>	<b>44,6</b>	<b>1 972</b>	<b>55,4</b>	<b>1 546</b>	<b>78,4</b>	<b>426</b>	<b>21,6</b>
<b>Total des infractions sexuelles</b>	<b>9 283</b>	<b>4 434</b>	<b>47,8</b>	<b>4 849</b>	<b>52,2</b>	<b>3 711</b>	<b>76,5</b>	<b>1 138</b>	<b>23,5</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

# CHAPITRE 2

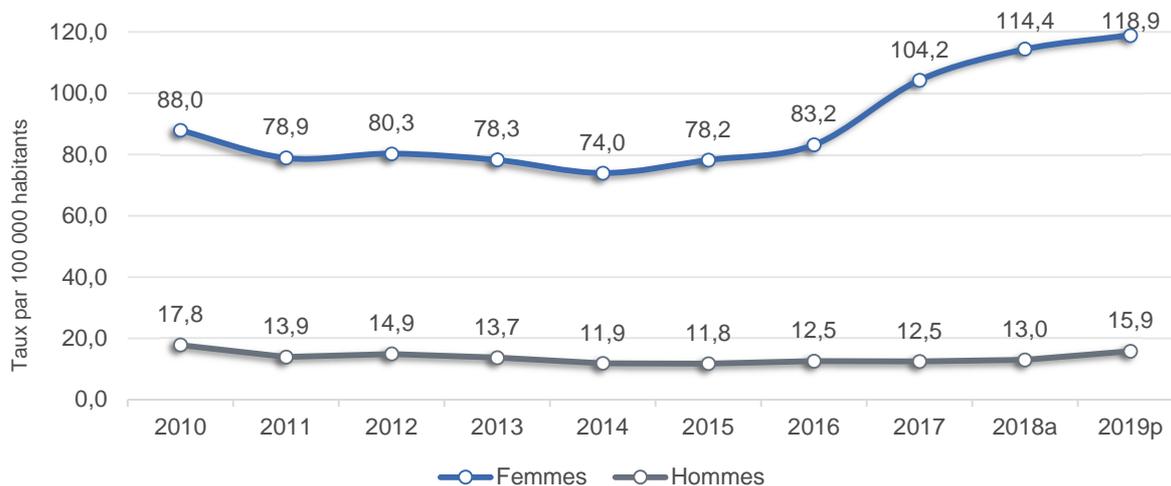
## PORTRAIT DES VICTIMES

### 2.1 Agressions sexuelles : victimes majoritairement féminines et adultes

En 2019, les femmes représentent une grande majorité des victimes d'agressions sexuelles (88,3 %). Cette proportion est plus élevée que celle des crimes contre la personne (51,7 %) commis au Québec pour cette même année (tableau 13).

L'écart entre les deux sexes s'est particulièrement accru depuis 2014, alors que le taux de victimes féminines d'agressions sexuelles a progressé de 60,8 % (+1 992 victimes) au cours de cette période, comparativement à une hausse de 33,7 % (+188 victimes) chez les hommes (graphique 4, tableau 10).

**Graphique 4 – Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>**



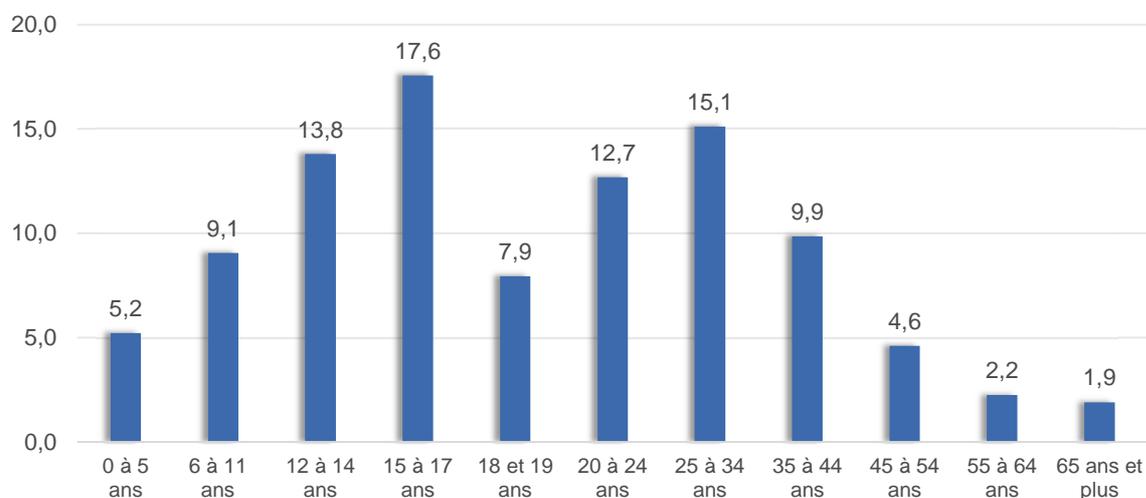
a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La part de victimes d'agression sexuelle d'âge adulte est stable, avec une majorité de 54,4 %. Parmi celles-ci, les adultes de 25 à 34 ans (15,1 %) et de 20 à 24 ans (12,7 %) sont proportionnellement plus nombreux. De plus, on observe que le nombre de victimes de moins de 18 ans progresse de façon plus marquée que celui des victimes adultes, avec des hausses annuelles respectives de 9,5 % et 4,3 % (graphique 5, tableau 4).

Chez les victimes de moins de 18 ans (45,6 % des victimes), le groupe d'âge des 15 à 17 ans affiche la proportion la plus élevée (17,6 %). Ce sont les victimes de 12 à 17 ans qui présentent la hausse la plus importante chez les jeunes (11,7 %) (graphique 5, tableau 4).

**Graphique 5 – Répartition (en %) des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le mouvement #MoiAussi a contribué à une hausse des agressions sexuelles déclarées dans les dernières années. Toutefois, cet effet commence à se dissiper. Les nouvelles normes de classement des affaires criminelles abordées précédemment ont aussi, probablement, un effet sur ces hausses.

Quant aux responsables de la perpétration des agressions sexuelles, 4 auteurs présumés sur 10 sont soit une connaissance de la victime (22,3 %) ou un partenaire intime actuel ou ancien (23,0 %). Également, un étranger (11,0 %) ou un ami (10,8 %) sont chacun responsables de plus d'un crime sur 10 (tableau 11).

**Tableau 4 – Nombre de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>**

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	
Jeunes	2 357	2 580	9,5
0 à 5 ans	301	295	-2,0
6 à 11 ans	469	512	9,2
12 à 17 ans	1 587	1 773	11,7
18 ans et plus	2 945	3 073	4,3
<b>Total</b>	<b>5 302</b>	<b>5 653</b>	<b>6,6</b>

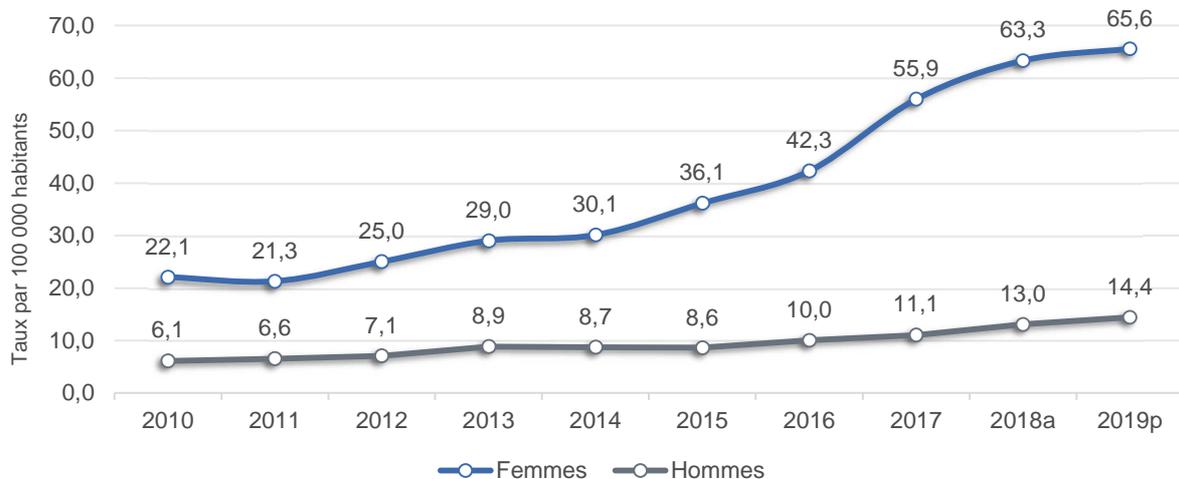
*a : données actualisées      p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

## 2.2 Autres infractions d'ordre sexuel : proportions élevées de victimes féminines et mineures

Les femmes demeurent les principales victimes des autres infractions d'ordre sexuel en 2019 (82,0 %). Leur taux de victimisation s'est d'ailleurs accru considérablement (+197,0 %) de 2010 à 2019, passant de 22,1 à 65,6 (+1 904 victimes). Le taux de victimes masculines est, quant à lui, passé de 6,1 à 14,4 (+370 victimes). L'écart entre les deux sexes s'est accentué durant la dernière décennie avec une variation annuelle moyenne de taux de 13,1 % chez les femmes et de 9,3 % chez les hommes (graphique 6, tableau 10).

**Graphique 6 – Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>**



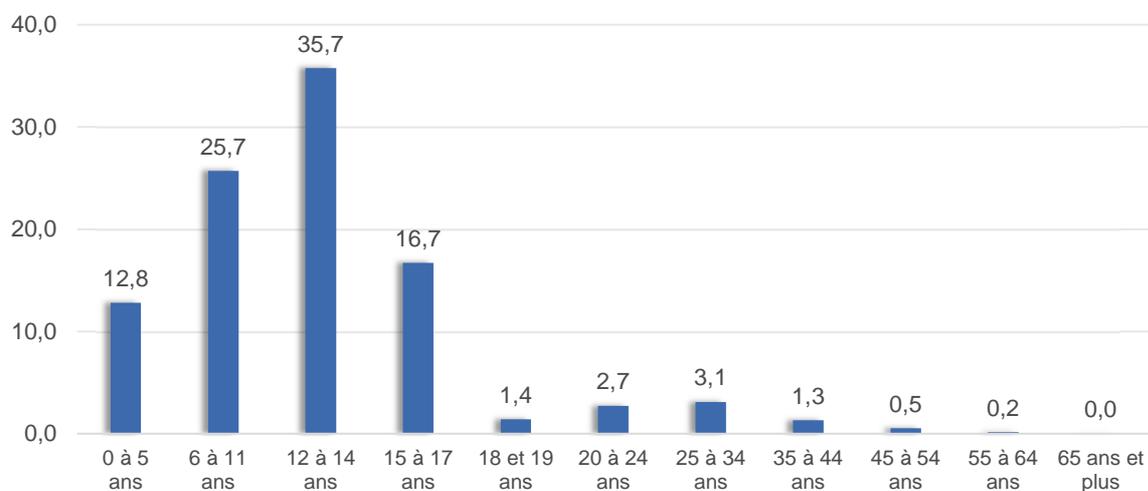
a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Alors que les infractions contre la personne comptent une minorité de victimes âgées de moins de 18 ans (21,2 %), les victimes d'autres infractions sexuelles sont presque exclusivement de cet âge (90,8 %). Les victimes de 12 à 14 ans sont le groupe d'âge dont la proportion est la plus élevée (35,7 %), suivies des 6 à 11 ans (25,7 %). Il importe de mentionner qu'un grand volume d'infractions comprises dans cette catégorie vise exclusivement des victimes mineures (graphique 7, tableau 14).

En ce qui concerne les victimes adultes, elles représentent près d'une victime sur 10 (9,2 %) et sont surtout âgées de 18 à 34 ans (7,2 %). La part de victimes de 35 ans et plus est quasi inexistante de cette catégorie de crimes (2,0 %). À noter que la progression du nombre de victimes adultes (5,1 %) de 2018 à 2019 est similaire à celle des jeunes (6,1 %) (graphique 7, tableau 5).

**Graphique 7 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Quant aux auteurs présumés, ils sont principalement une connaissance de la victime (20,1 %), un autre membre de la famille immédiate<sup>17</sup> (11,1 %) suivi de près par un partenaire intime actuel ou ancien (10,9 %) et un étranger (10,6 %). Parmi les particularités observées à l'égard de certaines infractions dont le volume d'auteurs présumés est important, notons que la corruption des mœurs d'un enfant est surtout l'œuvre d'un parent (61,9 %), que la publication non consensuelle d'images intimes est davantage commise par un partenaire intime (38,4 %), alors que le leurre est souvent perpétré par un étranger (27,6 %) ou une connaissance (25,2 %) (tableau 12a).

**Tableau 5 – Nombre de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>**

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	
Jeunes	2 872	3 047	6,1
0 à 5 ans	438	428	-2,3
6 à 11 ans	811	861	6,2
12 à 17 ans	1 623	1 758	8,3
18 ans et plus	294	309	5,1
<b>Total</b>	<b>3 166</b>	<b>3 356</b>	<b>6,0</b>

*a : données actualisées      p : données provisoires*

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>17</sup> La catégorie « Autre membre de la famille immédiate » exclut un parent, un enfant ou un partenaire intime.

# CHAPITRE 3

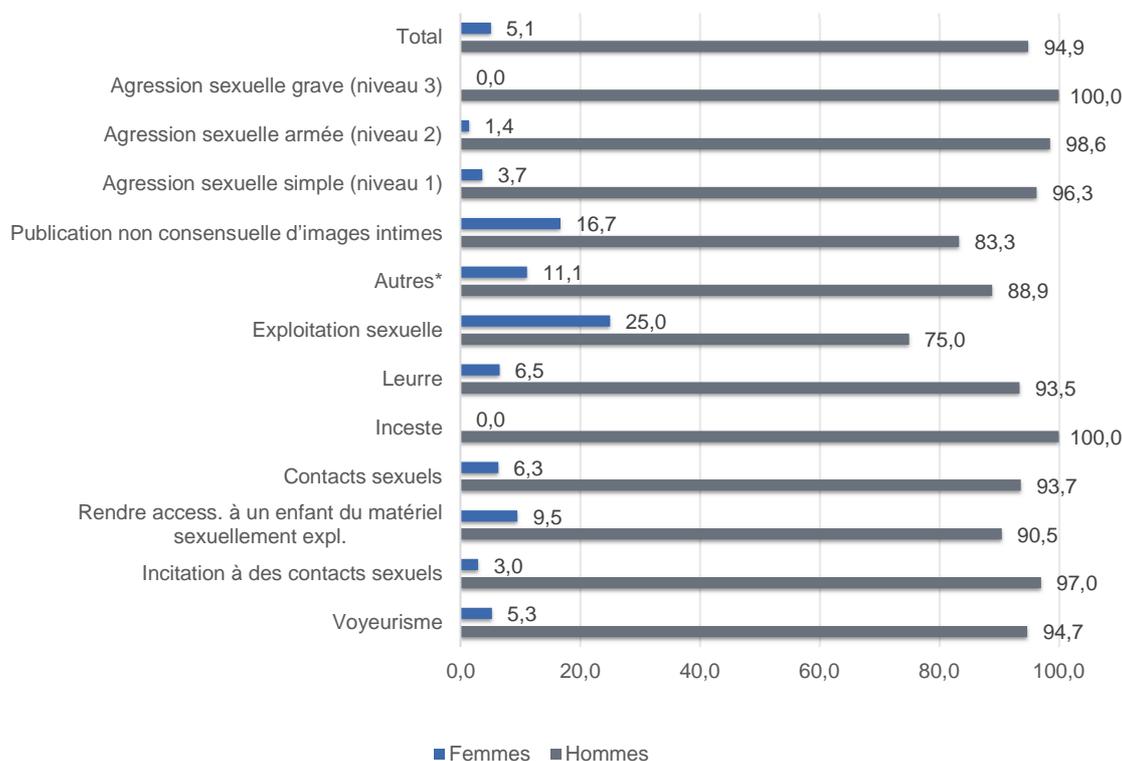
## PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

### 3.1 Grande majorité d’auteurs présumés masculins

Les auteurs présumés d’infractions sexuelles sont surtout de sexe masculin (94,9 %) (graphique 8). Le taux de femmes auteures présumées reste stable (1,1 %) de 2018 à 2019, alors que celui des hommes diminue modérément (-10,2 %) (graphique 8, tableau 15).

Parmi les auteurs présumés identifiés en 2019, les hommes sont les principaux responsables des agressions sexuelles. Quant aux autres types d’infractions, plus de 9 auteurs sur 10 sont des hommes pour plusieurs délits, dont le voyeurisme (94,7 %) et l’incitation à des contacts sexuels (97,0 %). Quant aux femmes, leur proportion est plus élevée pour les cas de distribution non consensuelle d’images intimes (16,7 %) et d’exploitation sexuelle (25,0 %) (graphique 8).

**Graphique 8 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>**



\*Comprends les infractions suivantes : corruption d’enfants, relations sexuelles anales, exploitation sexuelle d’une personne handicapée, parent ou tuteur d’une personne mineure qui sert d’entremetteur, entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant, bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne et maître de maison qui permet des actes sexuels interdits

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

### 3.2 Taux de perpétration plus élevé chez les jeunes

En 2019, le taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles est de 61,3, le plus haut taux étant observé chez les jeunes de 12 à 17 ans (251,4). Une tendance similaire se retrouve également chez les auteurs présumés d'infractions contre la personne au Québec, dont le taux est également plus élevé pour les jeunes (1 584,5) que pour les adultes (765,4). À noter que plus l'âge de l'auteur présumé d'un crime sexuel augmente et plus le taux de perpétration diminue, passant de 215,6 chez les 12 à 17 ans à 13,9 chez les 65 ans et plus (tableaux 6 et 17).

Pour ce qui est des agressions sexuelles, les taux les plus élevés d'agressions simples et armées sont observés chez les auteurs présumés de 12 à 17 ans (111,7 et 3,0). Les agressions sexuelles graves sont toutefois davantage perpétrées par des auteurs de 25 à 34 ans (0,4), mais le taux d'infractions très bas incite à interpréter ce résultat avec prudence (tableau 6).

Par ailleurs, les jeunes sont de loin les principaux responsables des délits de contacts sexuels (75,8) et dans une moindre mesure de leurre (23,3) et de publication non consentuelle d'images intimes (21,1) (tableau 6).

**Tableau 6 – Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
<b>Agressions sexuelles</b>								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,0	0,3	0,4	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Agression sexuelle armée (niveau 2)	3,0	2,8	1,2	1,0	0,6	0,3	0,0	0,9
Agression sexuelle simple (niveau 1)	111,7	71,9	50,4	39,5	23,6	17,0	10,2	36,4
<b>Sous-total</b>	<b>114,7</b>	<b>75,0</b>	<b>52,0</b>	<b>40,5</b>	<b>24,3</b>	<b>17,3</b>	<b>10,2</b>	<b>37,4</b>
<b>Autres infractions d'ordre sexuel</b>								
Contacts sexuels	75,8	17,3	12,9	14,2	8,3	3,3	2,8	13,2
Incitation à des contacts sexuels	10,6	2,8	2,4	1,0	0,9	0,6	0,4	1,8
Exploitation sexuelle	0,0	0,0	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0	0,2
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	0,2	0,6	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Inceste	0,8	0,3	0,2	0,7	0,1	0,1	0,1	0,3
Corruption d'enfants	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Leurre	23,3	8,4	3,9	3,1	1,1	0,2	0,1	3,6
Publication non consentuelle d'images intimes	21,1	6,3	2,5	1,8	0,6	0,2	0,0	2,8
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	2,0	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,0	0,3
Relation sexuelle anale	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Voyeurisme	2,8	1,8	2,4	2,0	1,2	0,2	0,2	1,3
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-total</b>	<b>136,8</b>	<b>37,9</b>	<b>24,8</b>	<b>24,5</b>	<b>12,8</b>	<b>5,2</b>	<b>3,7</b>	<b>23,8</b>
<b>Total des infractions sexuelles</b>	<b>251,4</b>	<b>112,9</b>	<b>76,8</b>	<b>65,1</b>	<b>37,1</b>	<b>22,5</b>	<b>13,9</b>	<b>61,3</b>

*p : données provisoires*

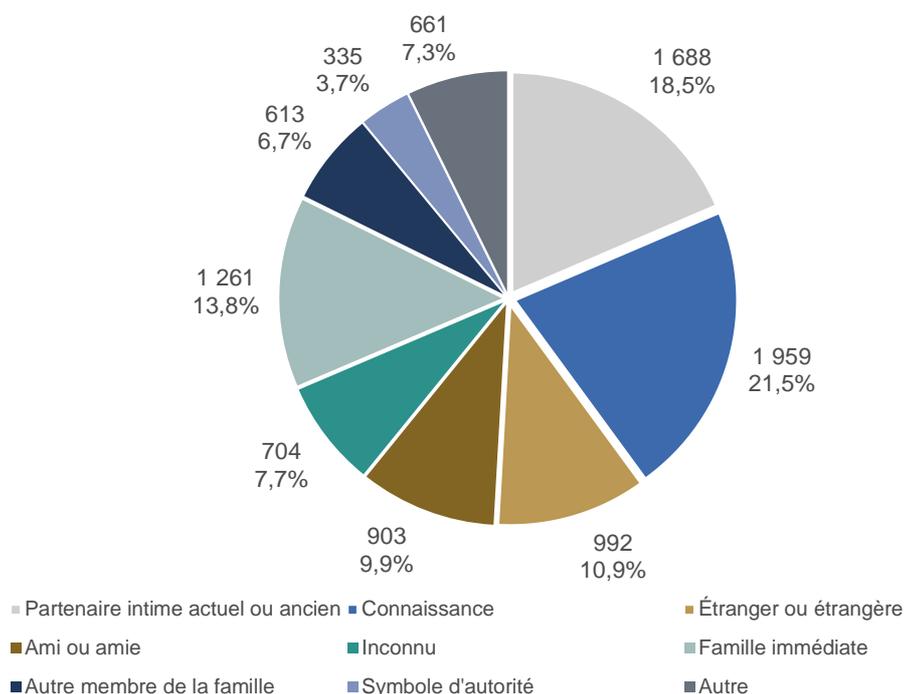
*Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

### 3.3 Proportion importante d'auteurs présumés connus de la victime

En 2019, la grande majorité des infractions sexuelles sont commises par un auteur présumé qui est connu de sa victime. Plus de quatre victimes sur cinq connaissent leur agresseur (81,4 %), qu'il soit un autre membre de la famille immédiate (13,8 %), un partenaire intime actuel ou ancien (18,5 %) ou issu d'un autre type de relation (49,1 %). D'ailleurs, la catégorie d'auteurs présumés la plus fortement représentée est celle des connaissances, ces dernières étant responsables d'environ un crime sexuel sur cinq (21,5 %) (graphique 9).

Les étrangers regroupent 10,9 % des auteurs présumés, alors que 7,7 % des infractions sont commises par un individu dont la nature de la relation avec la victime n'a pu être établie (graphique 9).

**Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2019<sup>p18</sup>**



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>18</sup> Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beaux-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe : parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autre » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle et colocataire.

## TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 7 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2019<sup>p</sup>

Région administrative	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Contacts sexuels		Leurre		Publication non consentuelle d’images intimes		Incitation à des contacts sexuels		Autres*	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Bas-Saint-Laurent	152	60,6	47	18,7	21	8,4	5	2,0	12	4,8	14	5,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	242	59,6	85	20,9	37	9,1	11	2,7	11	2,7	20	4,9
Capitale-Nationale	484	67,9	74	10,4	86	12,1	22	3,1	14	2,0	33	4,6
Mauricie	255	61,3	82	19,7	46	11,1	16	3,8	5	1,2	12	2,9
Estrie	239	61,4	75	19,3	45	11,6	5	1,3	17	4,4	8	2,1
Montréal	1 391	66,7	444	21,3	67	3,2	114	5,5	18	0,9	50	2,4
Outaouais	270	57,2	98	20,8	29	6,1	27	5,7	8	1,7	40	8,5
Abitibi-Témiscamingue	187	59,6	79	25,2	17	5,4	10	3,2	12	3,8	9	2,9
Côte-Nord	108	47,0	78	33,9	13	5,7	8	3,5	15	6,5	8	3,5
Nord-du-Québec	33	67,3	7	14,3	5	10,2	1	2,0	1	2,0	2	4,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	59	46,5	23	18,1	27	21,3	5	3,9	8	6,3	5	3,9
Chaudière-Appalaches	189	60,2	56	17,8	42	13,4	6	1,9	7	2,2	14	4,5
Laval	174	66,4	38	14,5	21	8,0	16	6,1	5	1,9	8	3,1
Lanaudière	321	49,3	201	30,9	38	5,8	26	4,0	27	4,1	38	5,8
Laurentides	399	60,7	136	20,7	36	5,5	20	3,0	22	3,3	44	6,7
Montérégie	1 057	65,0	277	17,0	90	5,5	79	4,9	46	2,8	76	4,7
Centre-du-Québec	162	50,2	79	24,5	44	13,6	17	5,3	11	3,4	10	3,1
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>5 722</b>	<b>61,6</b>	<b>1 879</b>	<b>20,2</b>	<b>664</b>	<b>7,2</b>	<b>388</b>	<b>4,2</b>	<b>239</b>	<b>2,6</b>	<b>391</b>	<b>4,2</b>

\*Comprends notamment les infractions d’exploitation sexuelle, d’inceste, de corruption d’enfants, de voyeurisme et de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 – Nombre d’infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>

Catégorie d’infractions sexuelles	Fondées		Non fondées		Total		Variation du nombre d’affaires fondées 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)	Variation du nombre d’affaires non fondées 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>		
<b>Agressions sexuelles</b>								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	34	27	6	1	40	28	-20,6	-83,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	93	107	8	8	101	115	15,1	0,0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 226	5 588	614	488	5 840	6 076	6,9	-20,5
Sous-total	5 353	5 722	628	497	5 981	6 219	6,9	-20,9
<b>Autres infractions d’ordre sexuel</b>								
Contacts sexuels	1 752	1 879	288	255	2 040	2 134	7,2	-11,5
Incitation à des contacts sexuels	233	239	26	36	259	275	2,6	38,5
Exploitation sexuelle	28	27	5	1	33	28	-3,6	-80,0
Exploitation sexuelle d’une personne handicapée	5	6	2	1	7	7	20,0	-50,0
Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant	8	13	3	3	11	16	62,5	0,0
Parent ou tuteur d’une personne mineure qui sert d’entremetteur	2	4	0	1	2	5	100,0	-
Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits	0	1	0	0	0	1	-	-
Inceste	36	38	10	9	46	47	5,6	-10,0
Corruption d’enfants	26	21	11	10	37	31	-19,2	-9,1
Leurre	602	664	68	101	670	765	10,3	48,5
Publication non consensuelle d’images intimes	357	388	37	29	394	417	8,7	-21,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	76	76	11	10	87	86	0,0	-9,1
Relation sexuelle anale	6	4	0	0	6	4	-33,3	-
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	3	3	0	0	3	3	0,0	-
Bestialité en présence d’un enfant	0	1	0	0	0	1	-	-
Voyeurisme	190	188	6	13	196	201	-1,1	116,7
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	8	0	1	0	9	-	-
Autres infractions d’ordre sexuel	0	1	0	0	0	1	-	-
Sous-total	3 324	3 561	467	470	3 791	4 031	7,1	0,6
<b>Total des infractions sexuelles</b>	<b>8 677</b>	<b>9 283</b>	<b>1 095</b>	<b>967</b>	<b>9 772</b>	<b>10 250</b>	<b>7,0</b>	<b>-11,7</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	79	32	40,5	47	59,5	39	83,0	8	17,0
Négligence criminelle	37	23	62,2	14	37,8	13	92,9	1	7,1
Tentative de meurtre	200	82	41,0	118	59,0	111	94,1	7	5,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	47 788	9 520	19,9	38 268	80,1	27 486	71,8	10 782	28,2
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	5 722	2 845	49,7	2 877	50,3	2 165	75,3	712	24,7
Autres infractions d'ordre sexuel	3 561	1 589	44,6	1 972	55,4	1 546	78,4	426	21,6
Enlèvement, traite et séquestration	1 212	190	15,7	1 022	84,3	914	89,4	108	10,6
Vol qualifié et extorsion	4 569	2 464	53,9	2 105	46,1	1 785	84,8	320	15,2
Harcèlement criminel	5 991	1 151	19,2	4 840	80,8	3 798	78,5	1 042	21,5
Menaces	15 919	2 798	17,6	13 121	82,4	9 123	69,5	3 998	30,5
Autres	2 613	907	34,7	1 706	65,3	1 233	72,3	473	27,7
<b>Total</b>	<b>87 691</b>	<b>21 601</b>	<b>24,6</b>	<b>66 090</b>	<b>75,4</b>	<b>48 213</b>	<b>73,0</b>	<b>17 877</b>	<b>27,0</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 10 – Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>**

Sexes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>
<b>Agressions sexuelles</b>										
Femmes	3 506	3 171	3 267	3 212	3 058	3 249	3 481	4 340	4 809	5 050
Hommes	698	551	600	553	484	483	519	516	544	672
Sous-total	4 204	3 722	3 867	3 765	3 542	3 732	4 000	4 856	5 353	5 722
<b>Autres infractions d'ordre sexuel</b>										
Femmes	880	856	1 018	1 190	1 244	1 502	1 770	2 329	2 661	2 784
Hommes	240	260	284	359	356	353	415	457	545	610
Sous-total	1 120	1 116	1 302	1 549	1 600	1 855	2 185	2 786	3 206	3 394
<b>Total</b>	<b>5 324</b>	<b>4 838</b>	<b>5 169</b>	<b>5 314</b>	<b>5 142</b>	<b>5 587</b>	<b>6 185</b>	<b>7 642</b>	<b>8 559</b>	<b>9 116</b>

*a : données actualisées      p : données provisoires*

*Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

Tableau 11 – Profil (en nombre et en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2019<sup>p</sup>

Caractéristiques	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
<b>Sexe</b>								
Femme	19	70,4	96	89,7	4 935	88,3	5 050	88,3
Homme	8	29,6	11	10,3	653	11,7	672	11,7
Inconnu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Âge</b>								
0 à 5 ans	0	0,0	1	0,9	294	5,3	295	5,2
6 à 11 ans	1	3,7	4	3,7	507	9,1	512	8,9
12 à 14 ans	2	7,4	16	15,0	762	13,6	780	13,6
15 à 17 ans	2	7,4	15	14,0	976	17,5	993	17,4
18 et 19 ans	1	3,7	8	7,5	440	7,9	449	7,8
20 à 24 ans	7	25,9	16	15,0	694	12,4	717	12,5
25 à 34 ans	4	14,8	22	20,6	828	14,8	854	14,9
35 à 44 ans	5	18,5	13	12,1	539	9,6	557	9,7
45 à 54 ans	4	14,8	8	7,5	249	4,5	261	4,6
55 à 64 ans	0	0,0	3	2,8	124	2,2	127	2,2
65 ans et plus	1	3,7	0	0,0	107	1,9	108	1,9
Inconnu	0	0,0	1	0,9	68	1,2	69	1,2
<b>Relation avec l'auteur présumé</b>								
Partenaire intime actuel ou ancien*	7	25,9	28	26,2	1 283	23,0	1 318	23,0
Parent	0	0,0	4	3,7	211	3,8	215	3,8
Enfant	0	0,0	0	0,0	6	0,1	6	0,1
Autre membre de la famille immédiate	0	0,0	0	0,0	327	5,9	327	5,7
Beau-père ou belle-mère	0	0,0	2	1,9	125	2,2	127	2,2
Parent éloigné	0	0,0	2	1,9	129	2,3	131	2,3
Ami ou amie	2	7,4	10	9,3	607	10,9	619	10,8
Autre relation intime	0	0,0	3	2,8	60	1,1	63	1,1
Connaissance	13	48,1	31	29,0	1 234	22,1	1 278	22,3
Relation d'affaires	2	7,4	0	0,0	276	4,9	278	4,9
Colocataire	1	3,7	2	1,9	64	1,1	67	1,2
Voisin ou voisine	0	0,0	2	1,9	89	1,6	91	1,6
Symbole d'autorité	0	0,0	0	0,0	196	3,5	196	3,4
Étranger ou étrangère	2	7,4	16	15,0	614	11,0	632	11,0
Autre**	0	0,0	1	0,9	40	0,7	41	0,7
Inconnu	0	0,0	6	5,6	327	5,9	333	5,8
<b>Total (N)</b>	<b>27</b>	<b>100,0</b>	<b>107</b>	<b>100</b>	<b>5 588</b>	<b>100,0</b>	<b>5 722</b>	<b>100,0</b>

\* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

\*\* Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12a – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2019<sup>p</sup>

Caractéristiques	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle		Expl. sexuelle d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur		Inceste		Corruption d'enfants		Leurre	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
<b>Sexe</b>																		
Femme	1 532	81,5	170	73,0	20	74,1	5	83,3	9	69,2	1	40,0	31	81,6	16	76,2	469	85,6
Homme	347	18,5	63	27,0	7	25,9	1	16,7	4	30,8	3	60,0	7	18,4	5	23,8	79	14,4
<b>Âge</b>																		
0 à 5 ans	379	20,2	28	12,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	14	36,8	1	4,8	0	0,0
6 à 11 ans	628	33,4	67	28,8	1	3,7	0	0,0	5	38,5	1	20,0	16	42,1	18	85,7	86	15,7
12 à 14 ans	627	33,4	107	45,9	2	7,4	1	16,7	5	38,5	1	20,0	2	5,3	2	9,5	300	54,7
15 à 17 ans	221	11,8	29	12,4	24	88,9	1	16,7	3	23,1	2	60,0	1	2,6	0	0,0	158	28,8
18 et 19 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	0	0,0
20 à 24 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	16,7	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	0	0,0
25 à 34 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	33,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 à 44 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	16,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
45 à 54 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	0	0,0
55 à 64 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Inconnu	24	1,3	2	0,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	5,3	0	0,0	4	0,7
<b>Relation avec l'auteur présumé</b>																		
Partenaire intime actuel ou ancien*	158	8,4	16	6,9	1	3,7	2	33,3	4	30,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	26	4,7
Parent	269	14,3	12	5,2	2	7,4	0	0,0	1	7,7	1	20,0	20	52,6	13	61,9	0	0,0
Enfant	2	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autre membre de la famille immédiate	330	17,6	24	10,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	39,5	0	0,0	1	0,2
Beau-père ou belle-mère	143	7,6	14	6,0	1	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	9,5	3	0,5
Parent éloigné	131	7,0	10	4,3	1	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	7,9	0	0,0	9	1,6
Ami ou amie	186	9,9	15	6,4	0	0,0	2	33,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	31	5,7
Autre relation intime	8	0,4	1	0,4	1	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,5
Connaissance	353	18,8	61	26,2	6	22,2	1	16,7	4	30,8	0	0,0	0	0,0	2	9,5	138	25,2
Relation d'affaires	14	0,7	2	0,9	1	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	0,9
Colocataire	9	0,5	3	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Voisin ou voisine	31	1,6	9	3,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,4
Symbole d'autorité	82	4,4	8	3,4	10	37,0	0	0,0	1	7,7	3	60,0	0	0,0	2	9,5	8	1,5
Étranger ou étrangère	86	4,6	27	11,6	3	11,1	1	16,7	2	15,4	0	0,0	0	0,0	1	4,8	151	27,6
Autre**	13	0,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Inconnu	64	3,4	31	13,3	1	3,7	0	0,0	1	7,7	0	0,0	0	0,0	1	4,8	171	31,2
<b>Total (N)</b>	<b>1 879</b>	<b>100,0</b>	<b>233</b>	<b>100,0</b>	<b>27</b>	<b>100,0</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>	<b>13</b>	<b>100,0</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>38</b>	<b>100,0</b>	<b>21</b>	<b>100,0</b>	<b>548</b>	<b>100,0</b>

\* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

\*\* Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12b – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2019<sup>p</sup> (suite)

Caractéristiques	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits		Publication non consentuelle d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Relation sexuelle anale		Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne		Voyeurisme		Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983		Autres infractions d'ordre sexuel		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
<b>Sexe</b>																		
Femme	1	100,0	344	88,7	57	78,1	4	100,0	1	100,0	118	79,2	5	62,5	1	100,0	2 784	82,0
Homme	0	0,0	44	11,3	16	21,9	0	0,0	0	0,0	31	20,8	3	37,5	0	0,0	610	18,0
<b>Âge</b>																		
0 à 5 ans	0	0,0	3	0,8	2	2,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	12,5	0	0,0	428	12,6
6 à 11 ans	0	0,0	7	1,8	22	30,1	0	0,0	0	0,0	7	4,7	3	37,5	0	0,0	861	25,4
12 à 14 ans	0	0,0	86	22,2	31	42,5	0	0,0	1	100,0	32	21,5	1	12,5	0	0,0	1 198	35,3
15 à 17 ans	1	100,0	90	23,2	18	24,7	0	0,0	0	0,0	12	8,1	0	0,0	0	0,0	560	16,5
18 et 19 ans	0	0,0	30	7,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	10,1	0	0,0	0	0,0	46	1,4
20 à 24 ans	0	0,0	64	16,5	0	0,0	1	25,0	0	0,0	23	15,4	1	12,5	0	0,0	91	2,7
25 à 34 ans	0	0,0	59	15,2	0	0,0	3	75,0	0	0,0	37	24,8	1	12,5	1	100,0	103	3,0
35 à 44 ans	0	0,0	35	9,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	9	6,0	0	0,0	0	0,0	45	1,3
45 à 54 ans	0	0,0	5	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	10	6,7	0	0,0	0	0,0	16	0,5
55 à 64 ans	0	0,0	5	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	1,3	0	0,0	0	0,0	7	0,2
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,7	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Inconnu	0	0,0	4	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,7	1	12,5	0	0,0	38	1,1
<b>Relation avec l'auteur présumé</b>																		
Partenaire intime actuel ou ancien*	0,0	0,0	149	38,4	3	4,1	3	75,0	1	100,0	7	4,7	0	0,0	0	0,0	370	10,9
Parent	0,0	0,0	2	0,5	7	9,6	0	0,0	0	0,0	4	2,7	2	25,0	0	0,0	333	9,8
Enfant	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Autre membre de la famille immédiate	0,0	0,0	2	0,5	1	1,4	0	0,0	0	0,0	5	3,4	0	0,0	0	0,0	378	11,1
Beau-père ou belle-mère	0,0	0,0	2	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7	4,7	2	25,0	0	0,0	174	5,1
Parent éloigné	0,0	0,0	3	0,8	2	2,7	0	0,0	0	0,0	1	0,7	0	0,0	0	0,0	160	4,7
Ami ou amie	0,0	0,0	43	11,1	2	2,7	0	0,0	0	0,0	4	2,7	1	12,5	0	0,0	284	8,4
Autre relation intime	0,0	0,0	8	2,1	1	1,4	0	0,0	0	0,0	1	0,7	0	0,0	0	0,0	23	0,7
Connaissance	1,0	100,0	77	19,8	9	12,3	0	0,0	0	0,0	27	18,1	1	12,5	1	100,0	681	20,1
Relation d'affaires	0,0	0,0	6	1,5	1	1,4	1	25,0	0	0,0	12	8,1	0	0,0	0	0,0	42	1,2
Colocataire	0,0	0,0	2	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,7	0	0,0	0	0,0	15	0,4
Voisin ou voisine	0,0	0,0	1	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	2,0	0	0,0	0	0,0	46	1,4
Symbole d'autorité	0,0	0,0	2	0,5	3	4,1	0	0,0	0	0,0	18	12,1	2	25,0	0	0,0	139	4,1
Étranger ou étrangère	0,0	0,0	31	8,0	23	31,5	0	0,0	0	0,0	35	23,5	0	0,0	0	0,0	360	10,6
Autre**	0,0	0,0	0	0,0	1	1,4	0	0,0	0	0,0	2	1,3	0	0,0	0	0,0	16	0,5
Inconnu	0,0	0,0	60	15,5	20	27,4	0	0,0	0	0,0	22	14,8	0	0,0	0	0,0	371	10,9
<b>Total (N)</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>	<b>388</b>	<b>100,0</b>	<b>73</b>	<b>100,0</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>	<b>149</b>	<b>100,0</b>	<b>8</b>	<b>100,0</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>	<b>3 394</b>	<b>100,0</b>

\* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

\*\* Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

<sup>p</sup> : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 – Répartition des victimes d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	21	26,6	0,5	58	73,4	1,4	79	0,9
Négligence criminelle	11	29,7	0,3	26	70,3	0,6	37	0,4
Tentative de meurtre	45	22,8	1,1	152	77,2	3,6	197	2,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	21 865	45,8	514,9	25 844	54,2	609,8	47 709	562,3
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	5 050	88,3	118,9	672	11,7	15,9	5 722	67,4
Autres infractions d'ordre sexuel	2 784	82,0	65,6	610	18,0	14,4	3 394	40,0
<i>Contacts sexuels</i>	1 532	81,5	36,1	347	18,5	8,2	1 879	22,1
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	170	73,0	4,0	63	27,0	1,5	233	2,7
<i>Exploitation sexuelle</i>	20	74,1	0,5	7	25,9	0,2	27	0,3
<i>Exploitation sexuelle d'une personne handicapée</i>	5	83,3	0,1	1	16,7	0,0	6	0,1
<i>Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant</i>	9	69,2	0,2	4	30,8	0,1	13	0,2
<i>Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur</i>	1	25,0	0,0	3	75,0	0,1	4	0,0
<i>Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits</i>	1	100,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	31	81,6	0,7	7	18,4	0,2	38	0,4
<i>Corruption d'enfants</i>	16	76,2	0,4	5	23,8	0,1	21	0,2
<i>Leurre</i>	469	85,6	11,0	79	14,4	1,9	548	6,5
<i>Publication non consensuelle d'images intimes</i>	344	88,7	8,1	44	11,3	1,0	388	4,6
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	57	78,1	1,3	16	21,9	0,4	73	0,9
<i>Relation sexuelle anale</i>	4	100,0	0,1	0	0,0	0,0	4	0,0
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	1	100,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	118	79,2	2,8	31	20,8	0,7	149	1,8
<i>Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983</i>	5	62,5	0,1	3	37,5	0,1	8	0,1
<i>Autres infractions d'ordre sexuel</i>	1	100,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,0
Enlèvement, traite et séquestration	953	78,6	22,4	259	21,4	6,1	1 212	14,3
Vol qualifié et extorsion	1 478	33,9	34,8	2 885	66,1	68,1	4 363	51,4
Harcèlement criminel	4 228	74,0	99,6	1 489	26,0	35,1	5 717	67,4
Menaces	6 502	44,1	153,1	8 239	55,9	194,4	14 741	173,7
Autres	1 214	52,6	28,6	1 095	47,4	25,8	2 309	27,2
<b>Total</b>	<b>44 151</b>	<b>51,7</b>	<b>1 039,7</b>	<b>41 329</b>	<b>48,3</b>	<b>975,1</b>	<b>85 480</b>	<b>1 007,4</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégorie d’infractions	Jeunes (0 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	9	11,5	0,6	69	88,5	1,0	78	0,9
Négligence criminelle	8	21,6	0,5	29	78,4	0,4	37	0,4
Tentative de meurtre	16	8,3	1,0	176	91,7	2,6	192	2,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	7 242	16,2	457,0	37 505	83,8	543,5	44 747	527,4
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2 589	45,7	163,4	3 073	54,3	44,5	5 662	66,7
Autres infractions d’ordre sexuel	3 047	90,8	193,1	309	9,2	4,5	3 394	39,7
<i>Contacts sexuels</i>	1 855	98,7	117,0	0	0,0	0,0	1 879	22,1
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	231	99,1	14,6	0	0,0	0,0	233	2,7
<i>Exploitation sexuelle</i>	27	100,0	1,7	0	0,0	0,0	27	0,3
<i>Exploitation sexuelle d’une personne handicapée</i>	2	33,3	0,1	4	66,7	0,1	6	0,1
<i>Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant</i>	13	100,0	0,8	0	0,0	0,0	13	0,2
<i>Parent ou tuteur d’une personne mineure qui sert d’entremetteur</i>	4	100,0	0,3	0	0,0	0,0	4	0,0
<i>Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits</i>	1	100,0	0,1	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	33	86,8	2,1	3	7,9	0,0	38	0,4
<i>Corruption d’enfants</i>	21	100,0	1,3	0	0,0	0,0	21	0,2
<i>Leurre</i>	544	99,3	34,3	0	0,0	0,0	548	6,5
<i>Publication non consensuelle d’images intimes</i>	186	47,9	11,7	198	51,0	2,9	388	4,6
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	73	100,0	4,6	0	0,0	0,0	73	0,9
<i>Relation sexuelle anale</i>	0	0,0	0,0	4	100,0	0,1	4	0,0
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	1	100,0	0,1	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	51	34,2	3,2	97	65,1	1,4	149	1,8
<i>Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983</i>	5	62,5	0,3	2	25,0	0,0	8	0,1
<i>Autres infractions d’ordre sexuel</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
Enlèvement, traite et séquestration	287	23,9	18,1	915	76,1	13,3	388	14,2
Vol qualifié et extorsion	742	17,2	46,8	3 583	82,8	51,9	3 561	51,0
Harcèlement criminel	651	11,5	41,1	5 007	88,5	72,6	5 658	66,7
Menaces	2 093	15,3	132,1	11 589	84,7	168,0	13 682	161,2
Autres	406	22,2	25,6	1 425	77,8	20,7	1 831	21,6
<b>Total</b>	<b>17 104</b>	<b>21,2</b>	<b>1 079,2</b>	<b>63 680</b>	<b>78,8</b>	<b>922,9</b>	<b>80 784</b>	<b>952,1</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 15 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total		
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	Variation (%)	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	Variation (%)	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	Variation (%)
<b>Nombre</b>									
Agressions sexuelles	90	100	11,1	3 034	2 677	-11,8	3 124	2 777	-11,1
Autres infractions d’ordre sexuel	142	132	-7,0	1 709	1 644	-3,8	1 851	1 776	-4,1
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>232</b>	<b>0,0</b>	<b>4 743</b>	<b>4 321</b>	<b>-8,9</b>	<b>4 975</b>	<b>4 553</b>	<b>-8,5</b>
<b>Taux</b>									
Agressions sexuelles	2,4	2,7	9,9	83,5	72,6	-13,0	42,7	32,7	-23,4
Autres infractions d’ordre sexuel	3,9	3,6	-8,0	47,0	44,6	-5,2	25,3	20,9	-17,3
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>130,5</b>	<b>117,2</b>	<b>-10,2</b>	<b>68,0</b>	<b>53,7</b>	<b>-21,1</b>

a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	9	14,5	0,2	53	85,5	1,4	62	0,8
Négligence criminelle	4	30,8	0,1	9	69,2	0,2	13	0,2
Tentative de meurtre	17	12,2	0,5	122	87,8	3,3	139	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	9 195	25,6	247,4	26 730	74,4	725,3	35 925	485,3
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	100	3,6	2,7	2 677	96,4	72,6	2 777	37,5
Autres infractions d'ordre sexuel	132	7,4	3,6	1 644	92,6	44,6	1 776	24,0
<i>Contacts sexuels</i>	62	6,3	1,7	919	93,7	24,9	981	22,1
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	4	3,0	0,1	131	97,0	3,6	135	2,8
<i>Exploitation sexuelle</i>	3	25,0	0,1	9	75,0	0,2	12	0,3
<i>Exploitation sexuelle d'une personne handicapée</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,1	2	0,1
<i>Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant</i>	1	14,3	0,0	6	85,7	0,2	7	0,2
<i>Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits</i>	1	33,3	0,0	2	66,7	0,1	3	0,0
<i>Inceste</i>	0	0,0	0,0	19	100,0	0,5	19	0,4
<i>Corruption d'enfants</i>	1	12,5	0,0	7	87,5	0,2	8	0,2
<i>Leurre</i>	18	6,5	0,5	258	93,5	7,0	276	7,8
<i>Publication non consensuelle d'images intimes</i>	35	16,7	0,9	175	83,3	4,7	210	4,6
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	2	9,5	0,1	19	90,5	0,5	21	0,9
<i>Relation sexuelle anale</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,1	2	0,0
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	5	5,3	0,1	90	94,7	2,4	95	2,2
<i>Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983</i>	0	0,0	0,0	3	100,0	0,1	3	0,1
Enlèvement, traite et séquestration	127	12,5	3,4	887	87,5	24,1	1 014	13,7
Vol qualifié et extorsion	316	12,8	8,5	2 152	87,2	58,4	2 468	33,3
Harcèlement criminel	848	18,5	22,8	3 730	81,5	101,2	4 578	61,8
Menaces	1 957	18,4	52,6	8 659	81,6	235,0	10 616	143,4
Autres	331	21,4	8,9	1 215	78,6	33,0	1 546	20,9
<b>Total</b>	<b>13 036</b>	<b>21,4</b>	<b>350,7</b>	<b>47 878</b>	<b>78,6</b>	<b>1 299,2</b>	<b>60 914</b>	<b>822,9</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégorie d'infractions	Jeunes (12 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	6	9,7	1,2	56	90,3	0,8	62	0,8
Négligence criminelle	1	7,7	0,2	12	92,3	0,2	13	0,2
Tentative de meurtre	16	11,5	3,2	123	88,5	1,8	139	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 815	10,6	759,5	32 051	89,4	464,5	35 866	490,5
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	576	20,8	114,7	2 195	79,2	31,8	2 771	37,9
Autres infractions d'ordre sexuel	687	39,0	136,8	1 076	61,0	15,6	1 763	24,1
<i>Contacts sexuels</i>	381	38,9	24,0	599	61,1	8,7	980	11,5
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	53	39,6	3,3	81	60,4	1,2	134	1,6
<i>Exploitation sexuelle</i>	0	0,0	0,0	12	100,0	0,2	12	0,1
<i>Exploitation sexuelle d'une personne handicapée</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,0	2	0,0
<i>Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant</i>	1	14,3	0,1	6	85,7	0,1	7	0,1
<i>Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits</i>	1	33,3	0,1	2	66,7	0,0	3	0,0
<i>Inceste</i>	4	21,1	0,3	15	78,9	0,2	19	0,2
<i>Corruption d'enfants</i>	0	0,0	0,0	8	100,0	0,1	8	0,1
<i>Leurre</i>	117	43,5	7,4	152	56,5	2,2	269	3,2
<i>Publication non consensuelle d'images intimes</i>	106	51,0	6,7	102	49,0	1,5	208	2,5
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	10	52,6	0,6	9	47,4	0,1	19	0,2
<i>Relation sexuelle anale</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,0	2	0,0
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	14	14,7	0,9	81	85,3	1,2	95	1,1
<i>Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983</i>	0	0,0	0,0	3	100,0	0,0	3	0,0
Enlèvement, traite et séquestration	49	4,8	9,8	963	95,2	14,0	1 012	13,8
Vol qualifié et extorsion	556	22,7	110,7	1 889	77,3	27,4	2 445	33,4
Harcèlement criminel	387	8,5	77,0	4 182	91,5	60,6	4 569	62,5
Menaces	1 609	15,2	320,3	8 985	84,8	130,2	10 594	144,9
Autres	257	16,7	51,2	1 278	83,3	18,5	1 535	21,0
<b>Total</b>	<b>7 959</b>	<b>13,1</b>	<b>1 584,5</b>	<b>52 810</b>	<b>86,9</b>	<b>765,4</b>	<b>60 769</b>	<b>831,0</b>

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

# REMERCIEMENTS

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Catherine Belley  
Analyse : Amélie Grenier  
Traitement des données : Tho Thanh Ly  
Collaboration : Vanessa De Beaumont

# RÉFÉRENCES

---

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2019*. [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport\\_statistique\\_criminalite\\_2019.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2019.pdf)

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014* (n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st= qmpbaoM>

Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure\\_Violences\\_Sexuelles.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf)

